

Faut-il accorder un statut patrimonial au Musée d'art d'Expo 67 ?



Crédit : Michel Brunelle

Le 29 mai

14h à 17h

Lieu : PK-1140

Localisé à l'entrée de la Cité-du-Havre, l'ancien Musée compte parmi les pavillons d'Expo 67 construits pour durer. Loto Québec qui en est propriétaire depuis 1997 et qui l'utilise à des fins d'entrepôt, vise à s'en départir. Aujourd'hui, la Cité-du-Havre fait partie d'un vaste secteur que la Ville de Montréal projette transformer en des milieux de vie et d'emplois, le secteur Bridge-Bonaventure riverain au fleuve Saint-Laurent, à l'est de l'accès au pont Samuel-de-Champlain et à l'ouest du canal Lachine et du bassin Peel.

Fin octobre 2023, le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Mathieu Lacombe, annonçait 36 avis de classement et de désignation. L'ancien Musée d'art d'Expo 67 n'était pas du nombre des immeubles dont la protection est envisagée, la demande d'attribution de statut introduite par la citoyenne Lucette Lupien n'ayant pas été retenue. Plusieurs s'en sont émus et la presse et les médias ont fait écho à ce refus. Dans la foulée, en vue de préciser l'énoncé d'intérêt patrimonial élaboré par le ministère, les étudiantes en architecture moderne et patrimoine de l'École de design de l'UQAM ont documenté l'histoire de l'ancien pavillon construit pour accueillir l'exposition internationale des beaux-arts Terre des hommes, d'avril à octobre 1967, et qui abrita le Musée d'art contemporain de Montréal de 1968 à 1992.

Afin d'échanger sur la valeur patrimoniale de l'ancien Musée d'Art Expo 67 et sur l'opportunité de lui conférer un statut, l'Institut du patrimoine de l'UQAM organise un table ronde le 29 mai 2024, en collaboration avec Docomomo Québec.

Sont invités à participer à cet échange sur l'avenir de cet édifice, des citoyens, des anciens du Musée d'art contemporain ainsi que certains de leurs collaborateurs, des historiens de l'art et de l'architecture et des gestionnaires du patrimoine.